

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	10
10 juin 2025	7	1	3	4	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 juin 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°04 – 2025/10 : Affectation du résultat 2024.

Le Comité Syndical,

L'instruction comptable M49 oblige à affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire par délibération spécifique du Comité Syndical, indépendante du vote du compte administratif.

Les résultats cumulés constatés dans le compte administratif à la clôture de l'exercice 2024 et à reporter sur l'exercice 2025 sont les suivants :

- Un résultat cumulé de la section d'exploitation de + 4 298 425,67 € ;
- Un résultat cumulé de la section d'investissement de + 3 553 328,21 € auquel il convient d'ajouter la somme de 258 238,74 € qui résulte de l'ex-budget annexe eau potable de la métropole de Metz, soit un résultat cumulé d'investissement de + 3 811 566,95 € ;
- Des restes à réaliser à hauteur de 95 162,02 €.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants, et L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

VU la délibération du comité syndical du 8 juin 2023 relative à l'encaissement du résultat de l'actif et du passif du budget annexe des eaux de Metz Métropole ;

VU la délibération n°5 du comité syndical du 18 juin 2023 relative à l'affectation du résultat 2023 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

DÉCIDE

D'AFFECTER le résultat d'exploitation du budget 2024 du SERM comme suit :

Report en section d'investissement (001 Recettes)	3 811 566,95
Affectation aux réserves (1068)	2 000 000,00
Report en section d'exploitation (002 Recettes)	2 298 425,67

La Présidente,

Rachel BURGUY